

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 02 FEVRIER 2012

Le Conseil des Ministres s'est réuni le jeudi 02 février 2012, à partir de 11 heures, au Palais de la République, sous la présidence de Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République.

A l'entame du Conseil, le Président de la République a condamné les actes de violence qui ont marqué les dernières manifestations de l'opposition malgré leur non interdiction par les autorités administratives compétentes. Il a regretté profondément les débordements qui ont malheureusement fait des victimes. Le Chef de l'Etat a demandé au Conseil d'observer une minute de silence à leur mémoire et de formuler des vœux de prompt rétablissement aux personnes blessées. Il a lancé de nouveau un appel au calme et à la sérénité et invité les responsables politiques et les militants des différents partis à la retenue et au sens de la responsabilité.

Le Chef de l'Etat a, ensuite, fait part au Conseil des audiences qu'il a accordées à :

- M. Raimundo PEREIRA, Président de l'Assemblée Nationale de Guinée - Bissau ;
- S.EM. Nicolas NORMAND, Ambassadeur de France à Dakar ;
- M. Seyni SENE, Président de la Chambre de Commerce de Louga ;
- Une délégation des syndicats des Transporteurs routiers, en compagnie du Ministre chargé des Transports Terrestres ;
- Une délégation d'Enseignants, en compagnie du Ministre chargé de l'Enseignement moyen-secondaire ;
- Une délégation des Délégués des Lycées de Dakar ;
- Une délégation de la société BIWATER, en compagnie de l'Ambassadeur de Grande Bretagne ;
- Une délégation des Concessionnaires du Nettoyement, en compagnie du Ministre d'Etat, Ministre du Cadre de Vie.

Au titre de ses activités, le Chef de l'Etat a informé le Conseil avoir présidé :

La cérémonie de remise de diplômes aux Magistrats de la Promotion 2011 ;

La cérémonie d'inauguration du Petit Train Bleu ; et

La cérémonie de réception des Taxis SKODA.

Le Chef de l'Etat a également présidé les cérémonies consacrant :

Le Grand Prix du Chef de l'Etat pour les Arts et les Lettres ;

Le Grand Prix du Chef de l'Etat pour l'Innovation Technologique ; et

Le Grand Prix du Chef de l'Etat pour la Promotion de la Femme.

Le Président de la République a adressé ses vives félicitations au Ministre d'Etat chargé de l'Industrie, au Ministre d'Etat chargé de la Culture et au Ministre d'Etat chargé de la Femme pour la parfaite organisation de ces trois manifestations. Dans sa communication, le Premier Ministre a informé le Conseil de la cérémonie officielle d'ouverture de la 7ème Edition du Festival National des Arts et Cultures (FESNAC) qu'il a présidée à Saint-Louis en présence du Ministre d'Etat, chargé de la Culture. Cette édition, a-t-il indiqué, est placée sous le thème du cousinage à plaisanterie, instrument par excellence de concorde et de pacification des rapports sociaux.

— Le Ministre d'Etat, Ministre des Mines, de l'Industrie et des PME a informé le Conseil avoir procédé à l'inauguration du Collège de Lam-Lam, dans la Communauté rurale de Chérif LO. La construction de ce Collège entre dans le programme social minier et a été financée à hauteur de 150.000 .000 FCFA par la Fondation IMPULSO, sous la direction de la société minière SEPHOS. SA. Le Ministre d'Etat a ensuite évoqué la visite qu'il a effectuée à Bambey où il a également procédé à l'inauguration d'une mini-industrie, appartenant à la mutuelle d'épargne et de crédit des femmes de cette localité et dénommée la « Calebasse du développement ».

Il a, en outre, fait part de la décision du Sénégal d'adhérer à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Cette initiative, a en effet indiqué le Ministre d'Etat, a pour objectif de renforcer la bonne gouvernance des pays riches en ressources naturelles et d'accroître la transparence dans la gestion des revenus que les Etats et leurs démembrements tirent de l'exploitation des ressources minérales, en mettant à la disposition du public le récapitulatif des versements effectués par les sociétés minières. Ainsi, a-t-il conclu, les citoyens auront la possibilité d'exercer un contrôle sur l'utilisation de ces ressources.

— Dans sa communication Ministre de l'Enseignement supérieur, des CUR et de la Recherche scientifique a fait le point sur la situation dans les universités publiques. Dans ce cadre, il a informé que les arriérés de contribution au budget du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) ont été totalement apurés ; les attestations de réussite des enseignants inscrits sur les listes d'aptitude ont été acheminées à Dakar et les nouveaux candidats sont autorisés à postuler. De même, les heures complémentaires dues aux enseignants sont en cours de paiement. Concernant la 2ème Cité des enseignants, a dit le Ministre, l'entrepreneur a reçu les acomptes qui lui permettent d'achever le chantier dans de bonnes conditions. Il a souligné que les arriérés de paiement dus aux structures sanitaires par les universités ont été intégralement pris en charge et mandatés. En ce qui concerne la dette globale des universités, elle est en cours d'évaluation pour une prise en charge par le niveau central. Il a également informé que le projet de loi portant réforme des titres a été transmis au Secrétariat du Gouvernement et qu'il reste à faire l'évaluation financière de cette modification. Pour ce qui est de l'augmentation de la prime académique, les contacts se poursuivent avec le Ministère de l'Economie et des Finances pour retenir la meilleure solution. Le Ministre a fait part de la mise en place prochaine d'un groupe de réflexion sur les questions universitaires.

— Le Ministre de l'Enseignement Elémentaire, du moyen - secondaire et des Langues nationales a rendu compte au Conseil des mesures qui sont en train d'être prises par le Gouvernement en vue du règlement définitif des revendications des syndicats du moyen-

secondaire. L'impact financier du doublement de l'indemnité compensatrice du relèvement du taux horaire ainsi que de l'indemnité de logement n'est toutefois pas financièrement soutenable à court et moyen termes, a-t-il indiqué. Les autres revendications, liées notamment à la situation des Vacataires et des Professeurs contractuels, à la validation des années de volontariat et de vacatariat, ainsi qu'aux parcelles de terrains revendiquées par les syndicats font actuellement l'objet d'étude en commission technique en vue de leur trouver des solutions diligentes.

— Le Ministre des Relations avec les Institutions a rendu compte au Conseil de l'adoption, par le Sénat, de 6 projets de loi autorisant le Président de la République à ratifier des Accords et Conventions.